

- 4 FEV. 2009

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28
Date de la convocation : 27 janvier 2009

N° 4

L'an deux mille neuf et le deux du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, MM OUSSET, ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. COMBE
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme ROMÉRO

ABSENTE : Mme CONFAIS

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER –EAU POTABLE – EXTENSION DE
COMPETENCE**

Rapporteur : Monsieur ALLOUCHE

La production et la distribution d'eau potable, compétence communale, s'inscrit aujourd'hui, comme l'assainissement des eaux usées, dans une problématique de gestion équilibrée et optimisée de la ressource en eau.

La Directive Cadre Européenne impose le retour au bon état écologique des masses d'eau et fixe le calendrier correspondant. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 a initié la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) puis celle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui vont comporter un volet réglementaire opposable pour, notamment, mieux garantir l'équilibre nécessaire entre les usages de l'eau et les solidarités amont-aval.

Dans ce contexte de gestion globale, l'échelle de l'agglomération est la plus adaptée à une gouvernance optimale et les synergies entre services d'eau potable et d'assainissement doivent être recherchées et améliorées.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, dix sept des trente et une communes ont leur service d'eau potable et leur service d'assainissement exploités par le même délégataire. Pour autant, un même exploitant peut être titulaire d'une dizaine de contrats différents de délégation de service.

De même, treize communes utilisent l'eau fournie par le canal du Bas-Rhône-Languedoc pour leur production d'eau potable (elles seront bientôt vingt deux) et ce au travers de cinq contrats différents signés avec la CNARBRL. Toutefois, le plus gros client de cette dernière sur le territoire communautaire est le service Assainissement de la Communauté d'Agglomération (pour le soutien d'étiage du Lez).

Il est donc opportun et nécessaire que notre Communauté d'Agglomération compétente en matière d'assainissement, de lutte contre les inondations et de développement des réseaux d'eau brute, devienne compétente en matière de production et de distribution d'eau potable sur son territoire.

Cette nouvelle compétence est définie à l'article L. 2224-7 du CGCT et vise plus précisément la production de captage ou pompage, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution au moyen de réseaux de canalisations et de branchements, d'eau destinée à la consommation

humaine. Elle ne vise pas la défense incendie, à l'exception des branchements des hydrants sur le réseau d'eau potable, ni la gestion des fontaines publiques qui relèvent du budget général des communes.

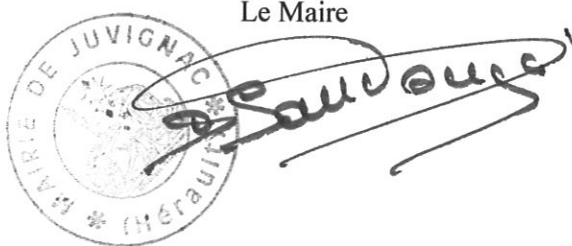
Par délibération du 15 janvier 2009, le conseil communautaire a pris la décision d'étendre ses compétences à l'eau potable à compter du 1/01/2010.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à l'eau potable à compter du 1/01/2010.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. ALLOUCHE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Juvignac, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUVIGNAC' at the top and 'Hérault' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature, 'Allouche', is written across the stamp in black ink.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ... du ... 2009
et publication
le ... du ... 2009